

Réunion du 26 Février 2020

P.V. n° 22

Président : M. GUIGNARD.

Présents : MM. BOESSO - CHARBONNIER.

Administratif : M. MOUTHAUD.

CHAMPIONNATS

NATIONAL 3

Match n° 21433046 – Poule A LFNA – Stade Poitevin F.C. / Aviron Bayonnais du 08/02/2020

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 19/02/2020 qui donne **match perdu à l'équipe de l'Aviron Bayonnais (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du Stade Poitevin F.C. (3 buts, 3 points).**

REGIONAL 3

Match n° 21424836 – Poule I – F.C. Pessac Alouette / F.C. Nérac du 16/02/2020

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 19/02/2020 qui donne **match perdu à l'équipe du F.C. Nérac (0 but, -1 point) pour en attribuer le bénéfice à celle du F.C. Pessac Alouette (3 buts, 3 points).**

FEMININES REGIONAL 1

Match n° 21433849 – Poule B – Stade Bordelais / F.C. Girondins de Bordeaux (2) du 09/02/2020

La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Litiges du 19/02/2020 qui donne **match perdu par pénalité à l'équipe du F.C. Girondins de Bordeaux (2) (0 but, -1 point).**

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président,
Daniel GUIGNARD
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 27/02/2020 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.